

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL

- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE -

ANNEE 1968 - N° 395 / PR.CH.

Décret portant admission et promotion, hors contingent et à titre exceptionnel et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang du 1er Janvier 1969 -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 Juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

VU la Loi N°61-43 du 24 Octobre 1961 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;

VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;

VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales et après avis du Conseil de l'Ordre National,
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Est Admis et Promu, hors contingent, à titre exceptionnel et Etranger, dans l'Ordre du Mérite du Bénin au Grade d'OFFICIER, pour prendre rang du 1er Janvier 1969 :

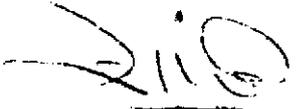
Le Docteur MICHEJDA Janusz - Médecin de l'Organisation Mondiale de la Santé -

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

Fait à COTONOU, le 31 DECEMBRE 1968


M.S. COULIBALY


Dr Emile-Derlin ZINSOU

AMPLIATIONS :

PR.....4
SGG.....4
MINISTERES.....11
CES..... 2
IAA..... 2
CS..... 6
DGAJL..... 2
Gde Chancellerie....10
JORD..... 1
DCCT-DN-2 - DEP 2 - SGM 10
Dtion Stat. 2